

Réf. : COSAP28

SMR et compétences résiduares

👤 Akgüngör Mevlüt

☎ 02/435.64.74

@ mevlut.akgungor@iriscare.brussels

Bruxelles, 23 septembre 2020

Concerne: Circulaire relative aux mesures de reprise des contrôles KAPPA et des visites à domicile pour les aides à la mobilité

Madame, Monsieur,

Dans la circulaire du 8 juin 2020 relative aux mesures d'assouplissement des procédures liées au Covid-19, il est précisé que les contrôles KAPPA dans les MR-MRS sont suspendus jusqu'au 1^{er} octobre 2020. Par analogie, les visites à domicile pour les aides à la mobilité sont également suspendues jusqu'au 1^{er} octobre 2020.

Après consultation des membres du Collège Multidisciplinaire, il a été décidé de reprendre à partir du 1^{er} octobre 2020, tant les contrôles KAPPA dans les MR-MRS que les visites à domiciles pour les aides à la mobilité.

Contrôles Kappa

Règles de base

Dans le cadre des contrôles des profils de dépendance des résidents ("contrôles Kappa"), les visites du Collège local bruxellois au sein des MR/MRS sont à nouveau permises et organisées à partir du 1^{er} octobre 2020.

Les règles précédemment en vigueur pour la préparation de ces visites restent en vigueur. Cependant des mesures particulières de protection seront prises tant que perdurera le risque lié à la COVID-19 afin d'assurer la sécurité des visites tout en restant pratiquement tenable pour l'équipe du Collège local et le personnel de la MR/MRS.

Les MR/MRS qui se trouvent au stade 3 de l'épidémie (suspicion d'outbreak) ne seront pas contrôlées. A cette fin, avant l'envoi des lettres de présélection aux MR-MRS concernées, Iriscare contrôlera si ces MR/MRS ne sont pas au stade 3 de l'épidémie. De plus, avant l'envoi de la lettre de sélection aux MR/MRS concernées précisant la date du contrôle KAPPA, le président du Collège

local bruxellois prendra contact avec la cellule médicale d'Iriscare¹. En cas de changement de stade entre l'envoi de la lettre de sélection et le jour du contrôle, le Cellule médicale d'Iriscare en informera le président du Collège local bruxellois et le contrôle sera annulé.

En cas de suspicion de Cluster et de nécessité d'organiser un dépistage de l'ensemble de l'institution, la priorité sera donnée à l'organisation du dépistage.

Le profil des résidents en isolement (COVID positif, COVID suspect et contacts proches) ne sera pas contrôlé. Pour ce faire, en début de visite, une liste avec tous les patients en isolement sera fournie par la MR/MRS ainsi que, pour chacun de ces patients, une attestation du médecin coordinateur ou du médecin traitant précisant la date de début et de fin probable de cet isolement (en l'absence/diminution de symptômes et de température).

Comme pour tout prestataire externe, le médecin-conseil et les membres de son équipe, après lavage des mains, devront s'inscrire dans le registre des visites.

Durant toute la durée de la visite, le port d'un masque chirurgical est obligatoire ainsi que le maintien d'une distanciation de 1,5m (sauf avec les résidents lors des visites).

Les mesures ci-après pour les visites en chambre peuvent être complétées par le médecin-conseil et/ou le président du Collège local.

Visites en chambre:

Maximum 3 personnes (2 membres du Collège local + 1 membre de la MR/MRS)

Port d'un masque chirurgical (max 4h) ou FFP2 pour les professionnels. Si le masque n'est pas souillé ou humide, il n'est pas nécessaire de le changer entre chaque patient.

Lavage/désinfection des mains entre chaque patient (l'utilisation d'un gel hydroalcoolique peut suffire).

Porter des gants si risque de contact avec des fluides corporels.

Porter un tablier à manche longue si examen clinique du résident.

Respect de la distanciation, sauf avec le résident si cela s'avère impossible dans le cadre de la visite en chambre.

Limiter la durée de la visite en chambre à 15 minutes maximum, particulièrement si la configuration de la chambre rend la distanciation entre les professionnels difficile à respecter.

¹ Cellule médicale et paramédicale d'Iriscare: Mr Philippe Henry de Generet, email: philippe.henrydegeneret@iriscaire.brussels

Veiller à une bonne aération de la chambre.

Si possible, port d'un masque chirurgical par le résident durant la visite en chambre.

N'amener en chambre que le matériel strictement nécessaire à la visite de contrôle. Si le matériel a été utilisé, il doit être désinfecté entre chaque patient.

Pour les membres du Collège local bruxellois, les équipements de protection individuelle seront mis à disposition par les SMR.

Evaluation:

Une évaluation de la reprise des contrôles Kappa sera faite après les 3 premiers mois de contrôle (octobre à décembre 2020) par le Collège Multidisciplinaire, en collaboration avec la Direction Budget, Financement et Monitoring.

Pour ce faire, il est demandé au Collège local bruxellois de communiquer au Collège Multidisciplinaire d'Iriscare, par l'intermédiaire des membres externes du Collège Multidisciplinaire et pour le 31 janvier au plus tard, ses remarques relatives à l'application sur le terrain des mesures prévues dans la présente circulaire et au déroulement pratique des visites de contrôle en période épidémique.

Le cas échéant, le Collège Multidisciplinaire proposera une adaptation de ces mesures.

Contrôles à domicile pour les aides à la mobilité

Les contrôles à domicile des aides à la mobilité sont à nouveau permis et organisés à partir du 1^{er} octobre 2020. Ceux-ci s'effectuent de la même façon que précédemment. Cependant des mesures de protection particulières seront prises tant que perdurera le risque lié à la COVID afin d'assurer la sécurité des visites.

Les personnes en isolement (COVID positif, COVID suspect et contacts proches) ne sont pas contrôlées.

Lors de la prise de rendez-vous, le professionnel de santé s'informerera sur la présence éventuelle de symptômes de COVID-19 ou sur un contact proche récent (< 14 jours) avec une personne COVID positive. Le cas échéant, il sera conseillé à la personne de prendre contact avec son médecin traitant. En cas de symptômes ou d'infection confirmée le rendez-vous sera reporté (minimum 7 jours après le début des symptômes ou d'un test positif et 14 jours après un contact à haut risque pour une personne asymptomatique sans test positif).

Visites à domicile:

Port d'un masque chirurgical pour les professionnels (à jeter après la visite)

Port d'un masque par le bénéficiaire.

Lavage/désinfection des mains au minimum avant et après chaque visite (l'utilisation d'un gel hydroalcoolique peut suffire).

Porter des gants si risque de contact avec des fluides corporels.

Porter un tablier à manche longue si examen clinique du bénéficiaire (à changer à chaque visite).

Porter un écran facial de protection s'il existe un risque d'infection directe par des gouttelettes au niveau de yeux (décontamination après usage).

Etre attentif aux bénéficiaires qui répondent à la définition de cas possible de COVID-19 (cf. la définition de sciensano) et, le cas échéant, conseiller à la personne de prendre contact avec son médecin traitant.

L'équipement de protection individuelle nécessaire aux visites sera mis à disposition par les SMR.

Salutations distinguées,

Tania DEKENS
Le Fonctionnaire dirigeant